

Image not found or type unknown



Donation d'un bien à un enfant mais qu'auront les autres enfants

Par **zaz**, le **10/04/2012** à **13:44**

Bonjour,

Suite au décès de notre père, nous sommes trois enfants et aimerions des précisions, notre mère étant encore en vie. Mon père souhaitait "donner" la voiture à un des enfants. Quelle compensation doit donner notre maman à ses autres enfants ? de son vivant ou à son décès ? est-ce à l'enfant qui obtient la voiture de donner de l'argent aux autres ?

merci

cordialement

Par **cocotte1003**, le **10/04/2012** à **17:31**

Bonjour, votre mère ne vous doit rien, par contre vous pouvez demander une compensation financière à votre frère sur le prix estimé pour la voiture, cordialement

Par **amajuris**, le **10/04/2012** à **18:27**

bjr,

au décès de votre père et en l'absence de dispositions particulières (testament ou donation au dernier vivant) chaque enfant doit recevoir le tiers de l'actif de sa succession.cdt